

Direction départementale  
des Territoires de l'Oise

**OBJET : Synthèse de la consultation publique sur la déclinaison départementale de la Stratégie d'Organisation Locale des Compétences de l'Eau (SOCLE)**

**Consultation du public**  
**Rapport d'analyse et d'observation**

Instituée par arrêté du 20 janvier 2016, la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (dite SOCLE) doit être élaborée dans la perspective de la mise en place de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (dite GEMAPI) en 2018 par les intercommunalités à fiscalité propre, et du transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2020, organisé par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Élaborée en parallèle des réflexions locales en cours sur l'organisation à adopter pour le bon exercice de ces compétences, cette stratégie se veut pédagogique pour aider à la compréhension des implications de ces changements. Elle s'attache à donner des repères pour les travaux menés localement, et à fournir des éléments de méthode pour choisir des organisations pertinentes. Elle propose des orientations pour accompagner les réorganisations territoriales dans le domaine de l'eau, au regard des évolutions réglementaires.

La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau comprend :

- un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ;
- des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux en vue d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

Elle doit aussi prendre en compte :

- la cohérence hydrographique, le renforcement de la solidarité financière et la gestion durable des équipements structurants ;
- la rationalisation du nombre de syndicats.

Une déclinaison locale de cette stratégie de bassin a été réalisée sur le département de l'Oise. Le projet de déclinaison de la stratégie pour l'Oise qui s'inscrit en continuité des SOCLE de bassin, donne une vision territorialisée des enjeux relatifs à la GEMAPI, à l'eau potable et à l'assainissement.

Le document est assorti de **23 annexes (cartes ou tableaux)** permettant de bénéficier d'un état des lieux détaillé et de réflexions menées à l'échelle du territoire.

**Le projet de SOCLE a été mis à consultation du public du 25 juillet au 30 septembre 2017.**

Il a recueilli 7 remarques, visant à affiner l'état des lieux départemental mais ne portant pas sur les préconisations émises dans le document.

- **Synthèse de la consultation du public**

Les contributeurs à la participation du public se répartissent ainsi : 4 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), 1 syndicat de rivière, 1 syndicat d'eau potable. 2 des 4 EPCI-FP ont également contribué à la participation du public ouverte sur le projet de SOCLE du bassin Seine-Normandie. Le syndicat d'eau potable a émis des remarques via la consultation du public du projet de SOCLE du bassin Seine-Normandie. Cependant, les remarques formulées concernant plutôt l'état des lieux de la déclinaison départementale, les observations émises ont été transférées à la DDT.

La GEMAPI fait l'objet de remarques d'un seul contributeur, le volet eau potable de trois contributeurs, le volet assainissement (collectif et non collectif, et eaux pluviales) de 3 contributeurs. La compétence ruissellement, abordée en complémentarité des compétences GEMAPI dans la déclinaison départementale, a fait l'objet d'une observation d'un contributeur.

Les observations émises portent toutes sur les cartes d'état des lieux et l'état de la structuration actuelle des compétences.

- **Proposition de modifications du document**

Chaque remarque émise a d'ores et déjà fait l'objet d'une réponse à l'émetteur et d'échanges permettant d'affiner l'état des lieux de la déclinaison départementale de la SOCLE.

Il est proposé d'apporter des corrections suivant les remarques émises ainsi qu'une actualisation des annexes de déclinaison départementale de la SOCLE au 30 septembre 2017, fin de la période de consultation du document.

Seront en particulier **corrigées et actualisées à la date du 30 septembre 2017** :

- les cartographies portant sur la structuration de la compétence : le paysage de la gouvernance évolue régulièrement suite à des prises de compétences par les EPCI-FP, à l'évolution des syndicats d'eau potable et d'assainissement ;
- les annexes portant sur la localisation des enjeux eau et assainissement.

**Il est proposé de publier cette version de la SOCLE actualisée et corrigée au 30 septembre 2017 sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.**

L'Oise est situé sur deux grands bassins versants : Seine-Normandie et Artois-Picardie. La déclinaison départementale de l'Oise est en cohérence avec les SOCLE de ces bassins.

Les SOCLE des bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie ont respectivement été approuvées le 22 décembre 2017 et le 5 mars 2018 par le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie et le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie.

Les documents approuvés sont en ligne sur le site de la DREAL Hauts-de-France et le site de la DRIEE Île-de-France.

**Il est proposé de relayer les liens vers les SOCLE de bassins, sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.**